



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

N° 171-2025

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la société VARILLON Déménagement, d'effectuer un déménagement pour le compte de Mme VILLEMUR Nathalie au droit du 4, rue des Narcisses, le jeudi 08/01/2026 dans l'après-midi avec un camion,

Considérant la nécessité d'autoriser la société VARILLON Déménagement à procéder à ce déménagement,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société VARILLON Déménagement est autorisée à effectuer un déménagement, avec un camion, au droit du 4, rue des Narcisses, le jeudi 08 janvier 2026 dans l'après-midi.

Article 2 : Pendant cette période, le camion est autorisé à stationner en empiétant sur la chaussée, au droit du 4, rue des Narcisses.

Article 3 : La société VARILLON Déménagement devra impérativement remettre en l'état la chaussée.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et Madame HAVEL.

Fait à Touques, le 30/12/2025

Le Maire

David MULLER